

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS DU 12 JUILLET 2021

À une séance ordinaire de conseil de la municipalité de Montcalm tenue à huis clos le 12 juillet 2021, à 20 heures, par voie de conférence virtuelle, étaient présents les conseiller(ère)s:

Denis Courte	Suzanne Dyotte	Huguette Drouin
Richard Pépin	Pierre Bertrand	Richard Tess

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire Steven Larose.

Assiste également à la séance par voie de conférence virtuelle, Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

21-07-127

CONSIDÉRANT le décret N° 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant certaines exigences concernant les séances du conseil dont l'obligation de rendre publique toute séance, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence virtuelle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu unanimement :

- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence virtuelle;
- Que la séance sera enregistrée et diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Montcalm;
- Que l'enregistrement de la séance sera déposé sur le site Internet de la municipalité de Montcalm.

Son Honneur le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire à huis clos ouverte.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-07-128

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 juillet 2021 tenue à huis clos et enregistrée.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte via la page Facebook.

4 SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2021

21-07-129

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 14 juin 2021.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Suzanne Dyotte, responsable des communications et des aînés, a eu une rencontre avec l'organisme Prévoyance envers les aînés des Laurentides. M. Lafrenière, directeur, a fait la mention du nouveau local à Sainte-Agathe-des-Monts.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, annonce la tenue d'un concert musical extérieur le samedi 31 juillet. Les Barockers, un trio instrumental hors du commun qui interprète les grands classiques rocks des années 70-80 sur des instruments anciens de l'époque baroque. Le groupe jouera sur la scène du parc des générations (en face du centre communautaire) à 13h30 et autour de 14h au parc du Lac-du-Brochet (108 chemin du Lac-du-Brochet). Avec l'excentricité de leurs costumes d'époque à la touche rock, ils sauront attirer les regards des curieux.

6 ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 322-2017 TEL QU'AMENDÉ

21-07-130

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier, au courant du mois de mai 2021, en vertu du règlement N° 322-2017 tel qu'amendé, pour la somme de 12 846.23 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

21-07-131

Il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant total de 157 519.23 \$ et d'effectuer les paiements relatifs:

- Aux chèques N°: 158 à 161 et
- Aux fournisseurs personnalisés ci-dessous via AccèsD Affaires :

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	PAIEMENTS EN LIGNE - JUIN		
	BELL CANADA	145.77 \$	SERVICES TELECOPIEUR
	BELL MOBILITÉ	162.00 \$	SERVICES CELLULAIRES
	HYDRO-QUÉBEC	171.17 \$	ÉLECTRICITÉ BUREAU
	HYDRO-QUÉBEC	356.32 \$	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	490.82 \$	ÉCLAIRAGE DES RUES
	HYDRO-QUÉBEC	3 805.69 \$	4 RETRAITS ET 3 DÉPLACEMENTS DE LUMINAIRES
	ULTRAMAR	280.38 \$	ESSENCE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	6 917.14 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 768.55 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	2 169.92 \$	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	22 130.78 \$	EMPLOYÉS ET MEMBRES DU CONSEIL
	LA CAPITALE	396.56 \$	ASSURANCE COLLECTIVE
	MÉDIAL SERVICE-CONSEIL-SST	54.64 \$	MUTUELLE FMQ - PRÉVENTION
	TOTAL PAYÉ EN JUIN	39 849.74 \$	
	À PAYER POUR LE MOIS DE JUILLET		
	• PAR CHÈQUE		
158	MULTI-ROUTES INC.	2 270.76 \$	ÉPANDAGE CHLORURE DE CALCIUM
159	CHARLES ROBITAILLE	250.00 \$	ABATTAGE D'UN ARBRE SUR CHEMIN DUNCAN SUD
160	PIERRE MARCIL	819.20 \$	TRAPPAGE DE CASTORS
161	GROUPE LAVERDURE CONSTRUCTION	89 306.26 \$	2 ^e PAIEMENT MISE AUX NORMES HOTEL DE VILLE
	SOUS-TOTAL PAIEMENTS PAR CHÈQUE	92 646.22 \$	
	• VIA PAIEMENT ÉLECTRONIQUE - ACCÈS D		
	LABORATOIRE H2LAB BIO SERVICE	114.12 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
	GUYLAIN CHARLEBOIS	150.00 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
	LIBRAIRIE CARPEDIEM	76.49 \$	ACHAT DE LIVRES
	SIMAG INFORMATIQUE	129.35 \$	SUPPORT INFORMATIQUE À DISTANCE
	MÉNAGE TREMBLANT NET INC.	442.65 \$	ENTRETIEN MÉNAGER MOIS DE JUIN
	MATÉRIAUX MCLAUGHLIN INC.	126.77 \$	DIVERS ARTICLES VOIRIE
	POMPAGE SANITAIRE MONT-TREMBLANT	634.66 \$	NETTOYAGE 2 REGARDS D'EAUX PLUVIALES RUE PRINCIPALE
	MRC DES LAURENTIDES	945.85 \$	SERVICE TELECOMMUNICATION JANV. A MARS 2021
	JEAN-PHILIPPE ROBIDOUX	468.54 \$	HONORAIRES SERVICES-CONSEILS EN URBANISME
	VLADIMIR SVETLIK ARCHITECTE	4 426.54 \$	HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES
	GILBERT P. MILLER & FILS	567.85 \$	ENTRETIEN CHEMIN DUNCAN SUD
	GILBERT P. MILLER & FILS	3 232.24 \$	REMPLACEMENT D'UN PONCEAU LAC-MUNICH OUEST
	GILBERT P. MILLER & FILS	969.28 \$	ENTRETIEN DU PARC - LOISIRS CULTURE
	GILBERT P. MILLER & FILS	2 115.54 \$	NIVELLAGE DES CHEMINS
	GILBERT P. MILLER & FILS	5 956.85 \$	TRAVAUX TECQ - NEUCHÂTEL
	GILBERT P. MILLER & FILS	4 625.83 \$	TRAVAUX TECQ - LAC-PROCTOR
	SOUS-TOTAL PAIEMENTS EN LIGNE	24 982.56 \$	
	• VISA DESJARDINS		
	ZOOM	23.00 \$	PLATEFORME VIDÉO CONFÉRENCE - COVID 19
	PUROLATOR	17.71 \$	ENVOIS ANALYSES D'EAU HSJB
	SOUS-TOTAL VISA	40.71 \$	
	TOTAL À PAYER POUR JUILLET	117 669.49 \$	
	GRAND TOTAL DE LA LISTE	157 519.23 \$	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUIN 2021

21-07-132

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de juin 2021.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT 298-3-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 298-2013 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION TEL QU'AMENDÉ

21-07-133

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Montcalm a adopté le règlement no 298-2013 relatif au stationnement et à la circulation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier le règlement no 298-2013 afin d'apporter des modifications et ajouter des voies de communication à l'annexe A;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenu le 14 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement N° 298-3-2021 modifiant le règlement N° 298-2013 relatif au stationnement et à la circulation.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Une copie du règlement est jointe en annexe au livre des délibérations

6.5 MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 21-05-89 - APPROBATION DE L'ÉTAT POUR LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES ET MANDAT POUR ENCHÉRIR LORS DE LADITE VENTE

21-07-134

CONSIDÉRANT QU'un dossier s'est régularisé depuis l'adoption de la résolution 21-05-89, la municipalité de Montcalm retire l'inscription suivante de la liste:

MATRICULE	ANCIEN CADASTRE	LOT RÉNOVÉ	ADRESSE
2290-78-7351	R 03 - LOT 7	5 865 413	110 CHEMIN MORGAN

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'approuver le nouvel état des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes portant les inscriptions:

MATRICULE	ANCIEN CADASTRE	LOT RÉNOVÉ	ADRESSE
2787-13-3608	R 01 – LOT 26	5 864 751	MONTÉE DE MONTCALM

- **QUE** ledit état soit transmis à nouveau à la MRC des Laurentides pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément au *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;
- **QUE** le directeur général ou la directrice générale adjointe, soit mandaté(e) à représenter la municipalité de Montcalm lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 2 septembre 2021, afin d'enchérir ou d'acquérir les immeubles, s'il y a lieu, pour un montant égal à celui des taxes, en capital intérêts et frais ainsi qu'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, conformément à l'article 1038 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.6 INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM

21-07-135

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité:

- De procéder à l'inscription de Monsieur Steven Larose, maire, et Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités, lequel se tiendra en septembre 2021 à Québec,
- D'autoriser les frais de déplacement et d'hébergement afférents ainsi que le paiement desdits frais et des frais d'inscription.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

21-07-136

6.7 MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité que conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

21-07-137

6.8 APPROBATION D'UNE DÉPENSE EXCÉDENTAIRE DE GROUPE LAVERDURE CONSTRUCTION DANS LE CADRE DE LA MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE les pièces de bois au pied du mur de fondation et de la charpente qui longent l'agrandissement futur sont pourries;

CONSIDÉRANT QUE la solive de rive est complètement détériorée et que le platelage de sous-plancher, la lisse et le bas des montants sont eux aussi en mauvais état;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour remédier à ces dommages n'étaient pas prévus et n'avaient pas été inclus dans le projet initial;

CONSIDÉRANT QU'une proposition a été soumise, au montant de 4 427.70\$ avant taxes, pour la main d'œuvre et matériel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité :

- D'approuver la dépense excédentaire quant à la proposition reçue pour les travaux supplémentaires de la solive de rive, au montant de 4 427.70\$ plus taxes, par Groupe Laverdure Construction;
- D'autoriser le ou les paiement(s) à Groupe Laverdure Construction eu égard à la proposition.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 APPROBATION DE LA FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

21-07-138

CONSIDÉRANT que Monsieur Jérémie Martin a été embauché à titre d'inspecteur municipal, son emploi débutant le 18 janvier 2021 et étant sujet à une période de probation de 6 mois;

CONSIDÉRANT que ladite période de probation se termine le 18 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de confirmer l'emploi permanent de Monsieur Jérémie Martin à titre d'inspecteur municipal, à compter du 18 juillet 2021, au taux horaire de 30 \$ conformément à la résolution N° 21-01-18 adoptée le 11 janvier 2021.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.2 AUTORISATION DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF QUANT AU PARTAGE D'UNE RESSOURCE EN URBANISME

21-07-139

ATTENDU QU'une aide financière a été obtenue dans le cadre du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité pour une somme maximale de 50 000.00\$;

ATTENDU QUE les deux municipalités se sont engagées, de par leur résolution respective, à assumer les dépenses et paiements reliés au partage de ressource, selon l'utilisation de la ressource par chacune des municipalités;

ATTENDU QUE les municipalités parties au protocole d'entente désirent partager les services d'une ressource commune en urbanisme et en loisir et pour ce faire entendent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q. chapitre C-27.1).

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature du protocole d'entente avec la municipalité de Brébeuf quant au partage d'une ressource en urbanisme, par Steven Larose, maire, et Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 FAUCHAGE EN BORDURE DES VOIES DE CIRCULATION

21-07-140

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu que le conseil autorise le fauchage en bordure des voies de circulation sur une distance totale approximative de 59.12 km, par Prévost Déneigement et d'autoriser les dépenses reliées à ces travaux au montant de 2 660.40 \$ avant taxes.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
S/O

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

10.1 COMPOSITION ET MANDAT DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

21-07-141

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer aux citoyens un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT l'impact de toutes décisions et de tous projets de la municipalité sur la qualité de vie des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Suzanne Dyotte, conseillère responsable des aînés, a été désignée à titre d'élue responsable de la démarche Politique familiale et des aînés, selon la résolution N° 18-09-151;

CONSIDÉRANT QU'un comité de suivi du plan d'action de la Politique familiale et des aînés doit être formé pour s'assurer de suivre et soutenir la réalisation du plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté sa Politique familiale et des aînés et son plan d'action;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité :

- **QUE** les personnes suivantes soient nommées pour constituer le comité de suivi du plan d'action de la Politique familiale et des aînés:
 - Madame Suzanne Dyotte, conseillère responsable des aînés pour la municipalité de Montcalm;
 - Madame Audrey Quéry, citoyenne représentative du milieu, à titre de membre du comité de suivi;
 - Madame Jolaine Craig, citoyenne représentative du milieu, à titre de membre du comité;
 - Madame Sandra Paré, citoyenne représentative du milieu, à titre de membre du comité;
 - Monsieur François Côté, citoyen représentatif du milieu, à titre de membre du comité;

- **QUE** les mandats dudit comité de suivi du plan d'action de la Politique familiale et des aînés soient les suivants :
 - Suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre;
 - Aviser le conseil de tout écart dans la réalisation du plan d'action.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

11.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS CONCERNANT LE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES LAURENTIDES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE DE 2021

21-07-142

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risques en sécurité incendie mis en place par la MRC des Laurentides et adopté par les villes et municipalités en février 2006;

CONSIDÉRANT la demande formulée par le ministère de la Sécurité publique à la MRC des Laurentides quant aux rapports d'activités permettant de suivre l'évolution de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques au sein de chaque autorité municipale et/ou régie;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministère de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les plans de mise en œuvre locaux préparés par la MRC des Laurentides et transmis à la Régie incendie Nord Ouest Laurentides afin de répondre à la demande du ministère de la sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité :

- D'entériner les plans de mise en œuvre locaux préparés par la MRC des Laurentides;
- Transmettre la résolution à la Régie incendie Nord Ouest Laurentides dans les meilleurs délais afin que la Régie puisse transmettre l'ensemble des résolutions des municipalités composant la Régie à la MRC des Laurentides.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers -

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions est offerte via la page Facebook.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 12 juillet 2021 tenue à huis clos et enregistrée.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général
et secrétaire-trésorier

21-07-143